

Bulletin de liaison de l'association Piétons 67, inscrite le 15 juin 1999 au registre des Associations du Bas-Rhin

## *Le Mot du vice-président*

### **Bilan et perspectives**

En ce début d'année je présente mes meilleurs vœux à toutes et à tous. Que 2023 vous apporte joie et bonheur, et avant tout la santé.

L'action de notre association continue, en particulier avec des contacts quasi permanents avec plusieurs élus strasbourgeois.

Les sujets d'actualité sont les suivants :

- suivi des études du futur "ring cyclable", qui sera aussi un ring piéton, tout autour de l'ellipse insulaire strasbourgeoise
- demande de piétonnisation des places du centre ville, en particulier celle du Temple neuf. Voir l'article de Jean-François Wolff ci-après, et également les articles des DNA
- suivi de la mise en place de "rues écoles" dans Strasbourg, à savoir des rues interdites à la circulation aux heures d'entrée et de sortie des élèves
- demande de développement des zones 30 et des zones de rencontre au sein de l'atelier de quartier Mobilités de Neudorf
- suivi des projets de refonte du stationnement dans 3 quartiers de la ville : Neustadt, Montagne verte et Neudorf

Comme vous le savez, notre association fait partie du **Collectif Place aux Piétons en Alsace (CPPA)**.

A ce titre, elle demande à la Municipalité de Strasbourg la mise en place d'un jalonnement ainsi que l'inauguration de la "magistrale piétonne" qui relie la place de la Gare à la place du Marché à Neudorf.

Elle demande également des mesures pour supprimer le stationnement sauvage des véhicules sur de nombreux trottoirs dans l'enceinte de l'Hôpital civil de Strasbourg. Vous pouvez constater que nos actions sont nombreuses.

Mais nos adhérents ne sont pas assez nombreux.

Je vous invite donc à **renouveler votre adhésion pour 2023** et si chacun d'entre nous faisait adhérer son ami, son voisin, son cousin, nous serions deux fois plus nombreux. Essayons ! Et n'hésitez pas à nous contacter pour toute question, toute suggestion, etc.

Gilles HUGUET

## *2ème baromètre*

Vous avez été nombreux à participer à cet évènement en 2021 à Marseille. Les riches enseignements du 1er Baromètre des Villes marchables y avaient été présentés. Près de deux ans après, le collectif « Place aux Piétons », se réjouit de lancer la deuxième édition du Baromètre des villes et villages marchables. Comme en 2021, cette enquête en ligne a pour objectif d'évaluer la marchabilité des villes et villages français à partir des ressentis des piétons. Elle permettra des **comparaisons inédites avec les données de 2021**. Vos avis nous intéressent.

**Répondez au Baromètre en 15 min. seulement !**

**Vous pouvez répondre pour une ou plusieurs communes de votre choix.**

**Jusqu'au 1er mars 2023**

**Rendez-vous sur « [placeauxpietons.fr](http://placeauxpietons.fr) »**

Pour que ce second Baromètre soit, à son tour, représentatif des attentes des piétons et contribue au développement de la marche dans nos villes et nos villages, **nous avons besoin de vos précieuses participations**.

## *Place du Temple Neuf et autres places*

Pourquoi cette prudence de la part d'une municipalité strasbourgeoise à majorité écologique, quand il s'agit de piétonniser des places centrales, alors que, lors de la plupart des mandats précédents, plusieurs emplacements centraux avaient vu disparaître leur fonction de parking ?

### **Tout d'abord une mini-rétrospective**

Dès 1964, nos édiles décrêtaient l'interdiction du stationnement et de la circulation motorisée dans l'étroite rue des Orfèvres, au grand dam de certains riverains. Les autres piétonnisations de chaussées et de places/parkings suivront progressivement et régulièrement.

Chaque mandat municipal pourra s'enorgueillir d'aménagements presque toujours qualifiés d'ambitieuses réussites, notamment ceux réalisés sous le mandat de Catherine Trautmann. En effet, l'occasion de l'installation de la première ligne de tramway, en 1994, fut alors saisie pour rendre aux piétons d'importantes portions de voirie.

.../...



## Place du Temple Neuf et autres places à piétonniser (suite)

Puis l'on débarrassa de leurs voitures en 2013 (seulement en 2013 !) quelques places, dont la Place du Château. On avait enfin réalisé que les voitures sur cette dernière place faisaient offense à la cathédrale !

Depuis, presque plus rien sur et autour de l'ellipse insulaire, si ce n'est le parvis du Tribunal et le remarquable aménagement du quai des Bateliers.

Et les tribulations de la municipalité font craindre que la suppression récente d'une trentaine de places de parkings, place du Temple Neuf, pourrait n'être que provisoire, malgré des affirmations aujourd'hui rassurantes.

### Obstacles à la piétonnisation

Au tournant du siècle, la reconquête de la ville par les piétons a donc été rapide, mais elle ne s'est pas faite aisément. Beaucoup de mesures limitant ou interdisant le stationnement de véhicules motorisés déclenchèrent des concerts de protestations : où donc pourrais-je me garer tout en gardant la possibilité de surveiller ma voiture depuis chez moi ? Combien de mètres aurais-je à parcourir avant de pouvoir déposer chez moi mes achats effectués dans mon hyper-marché périphérique préféré ? Combien de temps perdrais-je en accompagnant mes enfants en bas-âge ou ma grand-mère qui marche mal... ? Et je vais perdre presque tous mes clients ! Et je devrais licencier tous mes vendeurs ! Et les voitures seront remplacées par des S.D.F. ! Et les jeunes s'y donneront rendez-vous pour trafiquer la vente de stupéfiants ! Tels étaient les cris d'orfraie que l'on entendait à chaque fois ... et que l'on entend toujours. Certes, les mesures de restriction de la présence de l'automobile en centre-ville peuvent s'opposer à quelques priviléges, voire à quelques intérêts particuliers, ils peuvent même apporter à quelques uns certains désagréments ponctuels, mais force est de constater que le commerce et l'habitat se maintiennent assez bien dans le centre (en dépit de facteurs très défavorables qu'il serait trop long d'évoquer ici), et surtout que le centre-ville a retrouvé l'attrait qu'il avait perdu pendant la période révolue du « tout-automobile ». En effet, certaines données, certains chiffres, doivent être rappelés La nuisance automobile, longtemps sous-estimée, a été ré-évaluée. Ainsi elle serait responsable, en France, de plus de la moitié des émissions de gaz à effet de serre ; en ville une proportion très majoritaire des déplacements pourrait parfaitement bien s'effectuer à pied ou à vélo, car plus de la moitié des trajets en auto concerne une distance inférieure à 2 Km, plus d'un tiers des voitures stationnant en ville sont des « voitures-ventouses » ... Selon la toute récente étude « Baromètre des villes marchables » (réalisée par un Collectif d'Associations, en partenariat avec l'ADEME), **71 % des français attendent des actions de promotion de la marche, 69 % souhaitent voir les places et placettes moins encombrées, 67 % se plaignent des excès du stationnement sur les voies et places urbaines ....** même si seulement 28 % d'entre eux souhaitent voir davantage de verbalisations.

### Nos demandes

Contrairement à la majorité des français, nous demandons davantage de verbalisations, d'ailleurs pas seulement pour les automobilistes en infraction sur les trottoirs, mais aussi, par exemple, pour les « trottinettistes-kamikazes », ou les cyclistes sans lumière. Mais, avant tout, nous demandons à nos élus de ne pas céder à la pression de certaines personnes, voire de certains « lobbies », et de persévérer dans la politique de piétonnisation de la ville, qui d'ailleurs s'accorde parfaitement avec sa volonté de "verdurisation".

Cela implique à terme immédiat l'aménagement de la Place du Temple Neuf. Cela implique, pour le très court terme, l'aménagement de la Place du Marché Neuf (directement voisine de la précédente) et de la Place Saint-Pierre-le-Jeune.

Jean-François WOLFF

## Ne gênez pas les piétons !



La gêne ou la frayeur ressenties par des piétons frôlés à vive allure par des vélos est un sujet récurrent dans les médias.

Ce sentiment d'insécurité est particulièrement exacerbé lorsque des piétons sont effrayés dans leurs espaces dédiés : les trottoirs et les aires piétonnes.

La ville de Strasbourg a donc installé en automne dernier une quinzaine de panneaux, d'une taille qui force le respect, rappelant de façon lapidaire le Code de la Route dans les aires piétonnes.

Piétons 67 salue l'initiative invitant à respecter les piétons mais regrette aussi qu'aucun moment de concertation n'ait eu lieu avec les associations qui portent la parole des usagers des modes actifs. Cela aurait pu éviter que des pédaleurs, déjà respectueux et attentifs aux piétons, se sentent stigmatisés par la formulation qui pointe exclusivement les cyclistes.

Nous aurions pu suggérer un panneau plus inclusif : **"Circulez au pas - Ne gênez pas les piétons."** En effet, les camionnettes de livraison pressées, les trottinettes et autres engins de déplacement personnel, sont aussi trop souvent gênants pour les piétons et doivent se sentir également concernés.

Le panneau devrait aussi comporter l'habituelle signature Strasbourg.eu. Car d'aucuns pourraient supposer que la mise en place soudaine de ces panneaux anonymes serait le résultat d'une action militante du CPPA, le Collectif Place aux Piétons en Alsace, dont Piétons 67 fait partie. Il n'en est rien.

André ROTH

Piétons 67 Infos – Bulletin édité par « Piétons 67 »

25 rue de Belfort – 67100 STRASBOURG

Tel : 06 21 11 64 47 / e-mail : pietons67@yahoo.fr